



Sanction en cas de dégâts du véhicule de service

Par **nanouoska**, le **07/04/2013** à **15:06**

bonjour, quelqu'un a emboutit le feu arrière de la voiture de service sur mon lieu de travail lors d'une livraison il y a plus de 2 mois, mon patron m'a dit qu'il va prendre des mesures à mon égard et a attendu le courrier de l'expert.

J'ai reçu une convocation pour un entretien en vue d'une sanction voir même un licenciement, qu'est-ce que je risque?

je ne suis pas responsable, mais mon patron a fait expertiser le véhicule et dit que c'est de ma faute que je suis rentré dans un poteau, il ne c'est même pas déplacé sur le lieu de l'accident pour constater les dégâts, et je ne sais pas qui a fait le constat à l'assurance de l'employeur. Merci de me répondre rapidement.